

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le **23 FEV. 2021**

ID : 056-215601626-20210222-DB20210218A-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 17 février 2021

**POLITIQUE DE L'HABITAT : RESIDENCE AEROGARE – SUBVENTION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 04**

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ET FONCIER**

**n°18a**

**POLITIQUE DE L'HABITAT : RESIDENCE AEROGARE – SUBVENTION**

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Le Logis Breton a obtenu un permis de construire (PC n°05616215L0070) le 25 septembre 2015 pour la construction de 8 logements sociaux au 15 rue de l'aérogare. Ce permis a été prorogé.

Le programme est financé en PLUS pour 5 logements (4 T2 et 1 T3) et en PLAI pour 3 logements (2 T2, 1 T3).

La surface habitable est 402.26 m<sup>2</sup>, la subvention est donc de 14.179.10 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 3 février 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 4 février 2021 ;

Vu la demande de la SA coopérative productive d'HLM LE LOGIS BRETON ;

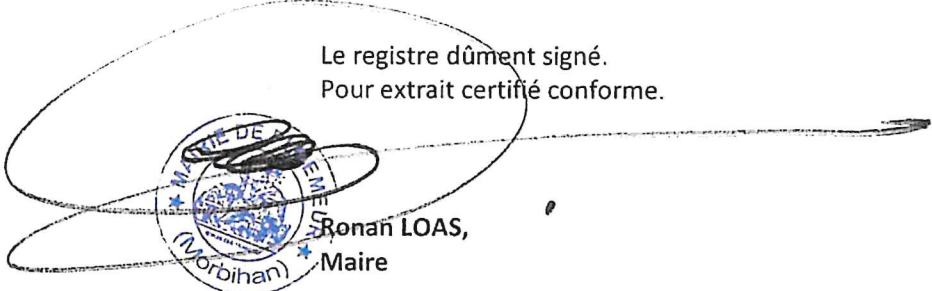
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à la SA HLM Le Logis Breton pour la production de 5 logements financés en PLUS et 3 logements financés en PLAI.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire